

Image not found or type unknown



vente d'un vehicule d'occasion

Par **christoph**, le **26/12/2008** à **15:06**

bonjour,

je viens de vendre un vehicule d'ocasion (un mercedes 508); l'acheteur l'a essayé et plusieurs jours après a confirmé son achat. deux jours après l'achat il a eu un problème avec la pompe à eau et a continué à rouler, le moteur a chauffé le camion est hors d'état. il veut annuler la vente. en a-t-il le droit une telle panne est-elle un vice caché. merci de vos réponses. cordialement